

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Lundi 3 reheb 1442 – 15 février 2021

164^{ème} année

N° 16

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence du Gouvernement

Décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021 , portant cessation de fonctions de certains ministres.....	434
Décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021 , chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim.....	434
Décret gouvernemental n° 2021-125 du 15 février 2021 , chargeant le ministre du commerce et du développement des exportations, de l'exercice des fonctions du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim....	435
Décret gouvernemental n° 2021-126 du 15 février 2021 , chargeant le ministre des technologies de la communication, de l'exercice des fonctions du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim	435
Décret gouvernemental n° 2021-127 du 15 février 2021 , chargeant le ministre des affaires religieuses, de l'exercice des fonctions du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières par intérim	435
Décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021 , chargeant le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim	436

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution, notamment son article 92,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions des ministres désignés ci-après, à compter du 15 février 2021 :

- Monsieur Mohamed Boussetta : le ministre de la justice,
- Madame Saloua Essghaier : la ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines,
- Madame Akissa Bahri : la ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,
- Madame Leila Jaffel : la ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,
- Monsieur Kamel Deguiche : le ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 février 2021.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Madame Hasna Ben Slimane, la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, est chargée de l'exercice des fonctions du ministre de la justice, par intérim à compter du 15 février 2021.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 février 2021.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Décret gouvernemental n° 2021-125 du 15 février 2021, chargeant le ministre du commerce et du développement des exportations, de l'exercice des fonctions du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Monsieur Mohamed Boussaïd, le ministre du commerce et du développement des exportations, est chargé de l'exercice des fonctions du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim à compter du 15 février 2021.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 février 2021.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Décret gouvernemental n° 2021-126 du 15 février 2021, chargeant le ministre des technologies de la communication, de l'exercice des fonctions du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Monsieur Mohamed Fadhel Kraïem, le ministre des technologies de la communication, est chargé de l'exercice des fonctions du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, par intérim à compter du 15 février 2021.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 février 2021.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Décret gouvernemental n° 2021-127 du 15 février 2021, chargeant le ministre des affaires religieuses, de l'exercice des fonctions du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières par intérim.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Monsieur Ahmed Adhoum, le ministre des affaires religieuses, est chargé de l'exercice des fonctions du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières, par intérim à compter du 15 février 2021.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 février 2021.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Madame Sihem Ayadi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, est chargée de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, par intérim à compter du 15 février 2021.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 février 2021.

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi